



# CONCOURS ILLUMINATIONS DE NOEL 2017

Organisé par la mairie de Guérard

Nom ..... Prénom .....

Adresse.....  
.....

Tél fixe ..... et / ou Portable .....

Je souhaite m'inscrire dans la catégorie (cocher une seule case) :

Maison  Appartement

Pour les immeubles, merci de préciser :

- L'étage de l'appartement : .....
- Visible de la rue : .....

Le balcon est :  à droite  à gauche  au centre

Je certifie avoir pris connaissance du règlement du concours.

Date et signature



Inscriptions avant le 4 décembre à  
retourner à l'accueil de la mairie ou  
par mail : [mairie.guerard@orange.fr](mailto:mairie.guerard@orange.fr)





## CONCOURS ILLUMINATIONS DE NOEL 2017

### REGLEMENT DU CONCOURS

Le jury établit un classement dans chacune des deux catégories :

1 – Maisons (façade, terrasse, jardin...) 2 – Appartements (balcons, fenêtres, jardinet...).

Les illuminations doivent être visibles depuis la voie publique entre 18h et 21h30, le jury ne rentrera pas dans les propriétés privées.

Le concours se déroulera du Mardi 5 décembre au Dimanche 31 décembre 2017, période de passage du jury.

Les personnes inscrites au concours acceptent sans réserve les informations ci-après, ainsi que les décisions prises par le jury.

### INFORMATIONS

1 – OBJET : Dans le cadre des fêtes de fin d'année la ville de Guérard organise un concours sur le thème des illuminations et décorations de Noël. Il est gratuit et ouvert à tous les habitants de la commune de Guérard et se déroulera du mardi 5 décembre au Dimanche 31 décembre 2017.

2 – MODALITES D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION : Les Guérardais désirant participer à ce concours peuvent retirer les bulletins de participation partir du 02 octobre à l'accueil de la Mairie de Guérard.

Il est également possible de le télécharger sur le site internet de la ville de Guérard.

Les bulletins d'inscription doivent être retournés avant le lundi 4 décembre à l'accueil de la Mairie ou par email : [mairie.guerard@orange.fr](mailto:mairie.guerard@orange.fr) .Passé cette date, il ne sera plus possible de participer.

3 – CATEGORIES 1 – Maisons (façade, terrasse, jardin...). 2 – Appartements (balcons, fenêtres, jardinet...).

4 – COMPOSITION DU JURY : toutes les réalisations, visibles depuis la voie publique, seront examinées par un jury, composé d'élus du Conseil Municipal ainsi que des représentants de la vie Guérardaise.

Le jury s'attachera à priser l'originalité (sens artistique), la qualité (faible énergie) et la visibilité (animation de la voie publique) des décorations plutôt que la quantité.

Le jury pourra effectuer une visite de jour pour voir les décorations et une visite de nuit pour apprécier les illuminations et décider de l'attribution des prix. Les décisions du jury seront sans appel et aucune correspondance ne sera échangée sur les résultats obtenus.

5 – RESULTATS ET REMISE DES PRIX Les résultats seront communiqués le jour de la remise des prix qui aura lieu le Vendredi 26 Janvier lors des vœux de la municipalité qui se dérouleront à la salle du Grand Morin. Ils seront également diffusés sur le site internet de la Mairie. De nombreux lots seront remis pour les gagnants.

6 – DROIT A L'IMAGE Les participants acceptent que des photos de leurs décorations et illuminations soient réalisées par les membres du Jury et autorisent leur publication dans les supports de communication municipaux et locaux.